

Séance du 04 juin 2009

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 mai 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; M. Lozano, Mme Castel, M. Pommiez, Mme Chevrel, M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin, MM. Arandia, Saussie, Causse, Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Durruty ; Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à M. Etchegaray, Mme Boé à M. Escapil-Inchauspé, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Thicoïpé à M. Etcheto, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : STATIONNEMENT - Construction d'un parc souterrain à l'arrière des casernes de la Nive - Convention avec le Conseil Général pour la réalisation de prestations intellectuelles (missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage).

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

A l'occasion de la délivrance du permis de construire des deux casernes de la Nive, pour assumer ses obligations en matière de stationnement, le Département s'était engagé à financer la création de places de stationnement souterraines à l'arrière des deux bâtiments, à proximité du Bastion Royal.

Une étude de faisabilité indique la possibilité d'implanter 450 places de ce type sur le site.

Les premières rencontres avec la ville de Bayonne (propriétaire du terrain) ont validé l'intérêt d'optimiser le potentiel du site. Le Conseil général et la ville de Bayonne se partageraient les places ainsi créées et cet équipement s'inscrirait dans la politique globale de la ville en matière de déplacement et de stationnement (parcs de Glain, Ste Claire, Tour de Sault, etc...).

L'expérience de la ville de Bayonne qui a construit récemment deux équipements de ce type, et son organisation technique pour les gérer, lui permettent d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, tout en associant le Conseil général à l'élaboration et la validation de toutes les étapes du projet.

Aujourd'hui nous devons lancer des études préalables nécessaires à la consultation conjointe du maître d'oeuvre et des entreprises. Le programme permettra notamment de définir le nombre exact de places réalisables sur le site ainsi que celles qui sont nécessaires aux besoins du Conseil général.

La présente convention règle les modalités de participation financière du Département à partir d'un principe de répartition à 50/50 % du coût du programme et des études préalables. La décision de lancer les procédures de travaux seront prises ultérieurement par les deux collectivités.

Les prestations intellectuelles, objet de la présente délibération, sont regroupées en deux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage distinctes :

- une mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage portant sur les travaux neufs de construction du parc proprement dit, confiée à un groupement de bureaux d'études spécialisés en génie civil, fluides, sécurité incendie et aménagement de parcs de stationnement, accompagnés d'un économiste de la construction
- une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restauration des remparts inscrits à l'Inventaire Supplémentaires des Monuments Historiques doublée d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour objet d'assurer le respect de l'ouvrage historique lors de la construction du parc de stationnement, confiée à un groupement comprenant un architecte (mandataire) compétent en restauration de monuments historiques un économiste et un paysagiste.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.